



EXTRAIT N°62/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

Date de la
convocation :
Le 21 septembre
2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept du mois de septembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR

Nombre de
conseillers
municipaux
En exercice 33

PRESENTS :

Adjoints : Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CRETINOIR Joël, Mme LAMIN Marie-Josée, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane

En début de séance :

Présents 28
Procurations 1
Absents 4
Excusés 0

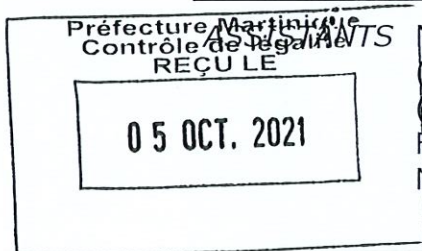
Conseillers municipaux : M. BERNABE Cédric, M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, Mme MENCE Marielle, M. DELPHIN Laurent M. PALIX Pierre M. ROSELET Jean-Christophe, M. THELESTE Johan Mme RIERNY Sandrine, M. SAINT-HONORE Laurent, Mme FRANCOIS Francine, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

En cours de Séance :

Présents 26
Procurations 3
Absents 4
Excusés 0

ABSENTS EXCUSES : M. ADELE Claude (procuration à M. MONPLAISIR Yan)

ABSENTS NON EXCUSES : M. ADELAIDE Michel, Mme LARAIERIE Sylvia, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme CARDOU Josiane,



ASSISTANTS : M. Jean-Claude JEAN (DGS), Mme Valentine CILPA (DGA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Françoise DORE (DCE), M. Pascal QUIONQUION. (DGA), M. Stéphan GLANIOS

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Raymond NAPOLY pressenti, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

MISSION DE PROGRAMMATION ARCHITECTURALE EN VUE DE LA CONSTRUCTION DU CENTRE ADMINISTRATIF MUNICIPAL

Le Maire expose :

Les services municipaux sont installés depuis plusieurs années dans les bâtiments vétustes de l'ancien collège situé à la Rue de la République. Face à l'accroissement des effectifs, l'Hôtel de ville actuel n'offre plus les conditions satisfaisantes de travail et d'accueil aux agents municipaux ainsi qu'aux administrés :

- Structure vieillissante et ne répondant plus aux normes de sécurité (parasismique, para cyclonique ...),
- Espaces de travail et de réunion non adaptés aux effectifs et non fonctionnels,
- Aires de stationnement insuffisantes,

Ces problématiques ont motivé la municipalité à envisager le transfert de son personnel administratif vers une nouvelle structure en adéquation avec les besoins d'une collectivité moderne, d'où le projet de centre administratif. Pour la réalisation de cette opération, un ensemble de parcelles a été identifié à la rue de la République, non loin de l'actuel Hôtel de Ville (Terrains PLANCHETTE et CACEM).

En vue d'accompagner la Direction de l'aménagement et de la planification dans l'étude de faisabilité de l'opération et le recueil des besoins des usagers, la ville a lancé une consultation pour la désignation d'un programmiste pour une mission d'assistance à la Maîtrise d'ouvrage.

Les objectifs et attentes de la Maîtrise d'ouvrage vis à vis de ce projet seront retranscrits dans le Programme Techniques Détaillé. Ce document support décrira précisément les exigences architecturales, urbaines, fonctionnelles, techniques, qualitatives et de gestion que le Maître d'ouvrage entend imposer au Maître d'œuvre et comprendra au minimum les éléments permettant au concepteur d'étudier le projet.

Le coût de cette étude, estimée à **80 000 €**, intégrera le coût global de l'opération qui sera adossé à un plan de financement.

.....
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

D'APPROUVER la mission de programmation architecturale en vue de la construction du centre administratif communal et la signature de tout document y afférent.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, 27 septembre 2021

Certifié exécutoire compte
de la transmission
en préfecture le



Le Maire

Yan MONPLAISIR

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE

05 OCT. 2021